

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E 2 0 SEP. 2024



EXTRAIT DU REGISTRE

ARRIVÉE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Eure

COMMUNE de THIBERVILLE

Nombre de membres :
Afférents au conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part à la délibération : 19
Dont pouvoirs : 4

Date de la convocation : 10/09/2024
Date d'affichage : 19/09/2024

L'an deux mil vingt quatre, le dix sept septembre, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de THIBERVILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Guy PARIS.

Étaient présents : M. Guy PARIS, M. Michel BREQUIGNY, Mme Marie-Françoise LARROQUELLE, M. José VAREA NAVARRO, Mme Héléne RICHARD LECUYER, M. Christian BEAUDOIN, M. Philippe AMPOULIE, Mme Denise GONTHIER, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, M. Stéphane GAMBIER, Mme Virginie THIERRY, Mme Sandrine HUSSON, Mme Delphine HUBLIN-PARIS, Mme Véronique CAREL.

Étaient absents excusés : M. Bruno THOUROUDE, M. Yann VILLEROY, Mme Aurélie BLONDEL, M. Didier LANGEARD.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Bruno THOUROUDE en faveur de M. Régis HONORÉ, M. Yann VILLEROY en faveur de M. José VAREA NAVARRO, Mme Aurélie BLONDEL en faveur de M. Stéphane GAMBIER, M. Didier LANGEARD en faveur de Mme Véronique CAREL.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 15

Secrétaire : Mme Héléne RICHARD LECUYER.

OBJET : Classement sonore des infrastructures routières et ferroviaires de l'Eure : avis du Conseil Municipal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de classement sonore des Infrastructures routières et ferroviaires de l'Eure. Ce classement est arrêté par le préfet de département et annexé aux documents d'urbanisme des communes.

Les infrastructures de transports terrestres sont classées en 5 catégories sonores en fonction de l'intensité du trafic routier.

Toute construction d'un bâtiment situé de part et d'autre d'une voie dite "affectée par le bruit" devra respecter des performances acoustiques minimales afin de protéger les futurs occupants.

La commune de Thiberville est impactée par ce classement à travers la RD 613, classée en catégorie 3.

Vu les articles R.571-37 et R.571-39 du code de l'environnement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (Par 19 Voix Pour), approuve le projet de révision du classement sonore des infrastructures routières et ferroviaires de l'Eure ci-annexé.

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture de l'EURE et publication par voie d'affichage le 19/09/2024

Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire de séance, Mme
Héléne RICHARD LECUYER.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M.

